

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 29 juin 2017
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017 (accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de servitude de gaz, GRDF rue de l'île de Batz

—————

Afin d'assurer l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau gaz de distribution publique rue de l'île de Batz, la ville de Quimper consent à titre gratuit, au profit de GRDF une servitude de passage de canalisation sur une parcelle communale.

Afin de pouvoir procéder à des travaux d'extension d'une canalisation de gaz, la ville de Quimper autorise au profit de GRDF :

- une servitude de passage de canalisations souterraines et ses accessoires techniques sur une longueur de 20 mètres sur 3 mètres de large, sur la parcelle cadastrée KC sous le numéro 377 située rue de l'île de Batz.

Aux termes de cette convention, les frais sont supportés par GRDF.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions et l'acte notarié à intervenir.